


D'ESAT À « MILIEU ORDINAIRE DE TRAVAIL », C'EST POSSIBLE !

Grâce au dispositif de « mise à disposition » de nombreuses personnes en situation de handicap ont l'opportunité de travailler dans des entreprises ordinaires. Cette forme de collaboration permet au travailleur handicapé d'acquérir de nouvelles compétences, de développer un savoir-faire spécifique et de renforcer son employabilité en marché ordinaire.

Plus d'informations sur :
www.reseau-gesat.com

*Des solutions existent pour
concilier handicap et emploi.
parlons-en !*

Une production réalisée à l'occasion de la journée internationale des Personnes Handicapées du 3 décembre dans le cadre du réseau des référents handicap animé par l'  agefiph

